



Année scolaire 2017 / 2018

Tarifs et conditions d'hébergement Taxibrousse (15/09/2017 au 14/09/2018) chez Monsieur Mamadou NDIAYE à Dakar - NGOR

Mamadou NDIAYE - N° Carte d'Identité Nationale : 1 751 1958 01434
Ngor 179 – Derrière Ecole Baytyr Samb
Tél : 00 221 77 650 78 42 Mail : mam_ndiaye@yahoo.fr

!!! Aucun acompte n'est demandé avant le départ, mais le payement de l'entièreté du séjour est exigé à l'arrivée (payement CFA => à prévoir lors du premier change !)

Tarif avec repas compris : demi-pension

Hébergement ½ pension : petit déjeuner et repas du soir (<i>cfr convention ci-dessous</i>) <i>Rque : d'application pour les groupes encadrés !!!</i>	25 €/nuitée
---	-------------

Tarif sans repas : pas de petit-déjeuner !

Hébergement sans aucun repas pour 2 à 4 stagiaires hébergées ensemble pour une durée minimale de 3 semaines	18 €/nuitée
Hébergement sans aucun repas pour 2 à 4 stagiaires hébergées ensemble pour une durée minimale de 6 semaines	12 €/nuitée
Hébergement sans aucun repas pour 1 stagiaire demandant à être hébergée seule pour : - une durée minimale de 3 semaines - une durée minimale de 6 semaines	20 €/nuitée 15 €/nuitée

TARIFS ENCADRANTS TAXIBROUSSE

- 1 gratuité en chambre individuelle par groupe de 15 payants
- 2 gratuités en chambre individuelle par groupe de 20 payants

TARIFS AUTRES ENSEIGNANTS

Hébergement avec petit déjeuner et dîner (<i>cfr convention ci-dessous</i>)	25 €/nuitée
Si souhait de chambre seule	35 €/nuitée

TARIFS PERSONNES EXTERIEURES (congrès, famille/amis stagiaires etc...)

!! minimum 6 nuitées !!

Hébergement en chambre individuelle avec petit déjeuner	35 €/nuitée
Hébergement en appartement pour minimum 3 ou 4 personnes avec petit déjeuner	25 €/nuitée



Convention Mr NDIAYE / Stagiaires Taxibrousse

CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT

Accueil le jour de l'arrivée par un membre de la famille et remise des clés (**1 jeu par chambre**).

Dans chaque chambre, il sera prévu **un rouleau de papier toilette et 1 bouteille d'eau/résident**.

Entretien - Sécurité

- Nettoyage, vérification du matériel (cuisinière / frigo / mobilier...) et désinfection anti-cafards assurés avant l'arrivée des stagiaires
- Entretien quotidien (sauf week-end et jours fériés) des chambres, sanitaires et cuisine par le personnel sénégalais
- Poubelles adaptées au nombre d'occupants dans salle de bain et cuisine, évacuées par le personnel sénégalais

Chambres

- Literie en bon état : matelas épais, draps de lit, oreiller et taie fournis et changés chaque semaine

Cuisine

- Vaisselle propre et en quantité suffisante : 2 verres, 2 tasses, 2 ravers, 2 assiettes et 2 jeux de couverts par résident
- Matériel de cuisine en bon état : poêle et 2 casseroles minimum, ustensiles (cuillère – spatule – passoire), cuisinière et four avec plaque ou grille, frigo en bon état de marche et de taille adaptée au nombre de résidents

Salle de bain et sanitaires

- Sanitaires en bon état (chasse d'eau, robinets qui ne coulent pas...), eau chaude en suffisance dans la salle de bain, 1 sceau à disposition par chambre
- **Le papier toilette n'est pas fourni, sauf le jour de l'arrivée**

Confort

- Nombre de chaises et tables adapté au nombre de résidents (!!! travail scolaire à fournir) ;
- Eclairage suffisant dans chaque pièce
- **Moustiquaires** en bon état à chaque fenêtre
- **Ventilateurs** en état de marche à disposition dans toutes les chambres et dépoussiérés
- **Wi-fi** accessible dans chaque chambre avec bande passante adaptée à un usage ordinaire permettant plusieurs connexions simultanées
- Mise à disposition d'un espace sécurisé pour mettre sécher les lessives
- Lors de l'accueil de groupes d'étudiants, mise à disposition de l'espace terrasse pour les repas et les réunions



ASPECTS PARTICULIERS LIES A LA FOURNITURE DES REPAS

Le **petit déjeuner** est servi selon les activités du groupe entre 6h30 et 10h. Il comprend :

- eau chaude, lait, café et thé
- pain frais (1/2 baguette/résident)
- beurre
- confitures variées
- fromage fondu

Le **repas du soir** est servi à 19h00 comprend un plat complet (viande ou poisson + légumes + riz/semoule/pâtes ou pommes de terre) et un dessert varié.

La quantité sera adaptée au nombre d'étudiants et tiendra compte de leur activité en stage.

Les plats sénégalais feront partie des menus proposés.

Idéalement, les menus sont annoncés de manière hebdomadaire et discutés si besoin avec l'encadrant Taxibrousse.

Les étudiants ayant un régime particulier doivent le signaler le plus tôt possible, idéalement à l'inscription. La coordinatrice ou l'encadrant Taxibrousse négociera avec Mr Ndiaye des aménagements raisonnables.

Une bouteille d'eau / 3 étudiants est prévue à chaque repas.

Les stagiaires débarrasseront la table mais la vaisselle est assurée par le personnel de maison.

Si un ou des étudiants inscrits à la formule demi-pension, souhaite(nt) prendre leur **repas du soir à l'extérieur, il(s) doit(vent) prévenir Mr ou Mme Ndiaye au plus tard la veille** pour éviter tout gaspillage. **Aucun remboursement ne sera cependant octroyé.**

Rque : Il en est de même pour les nuitées prévues au départ (cfr tableau validé avant le départ par les 3 parties).

ASPECTS PARTICULIERS LIES A LA SECURITE

Outre les assurances exigées dans la convention (incendie – responsabilité civile) :

- Une attention particulière sera apportée à tous les raccordements de gaz et d'électricité (flexibles non poreux, détenteurs en bon état, fils non dénudés...) afin d'éviter tout accident
- Des extincteurs sont mis à disposition à chaque niveau
- Les chambres bénéficieront d'un **système de fermeture individuel**
- La sécurité générale du bâtiment est assurée par un **gardien de jour comme de nuit**. Celui-ci, peut exceptionnellement être **sollicité pour accompagner un étudiant isolée tôt le matin ou en soirée** pour se rendre à l'arrêt de bus ou prendre un taxi **afin de se rendre en stage**
- Mr Ndiaye apportera si besoin l'aide nécessaire à tout résident, surtout s'il s'agit de stages non encadrés, pour résoudre les difficultés ponctuelles éventuelles (maladie, vol...).



OBLIGATIONS DES RESIDENTS TAXIBROUSSE

Les étudiants, comme les enseignants et encadrants, par leur adhésion au ROI de Taxibrousse s'engagent à :

- **n'introduire aucune personne extérieure dans la résidence ou le jardin** sans l'accord de Mr Ndiaye
- **respecter** les lieux et le matériel mis à disposition
- **utiliser l'eau avec parcimonie** et **éteindre tout éclairage** et ventilateurs lorsqu'ils quittent la chambre
- ne rien jeter dans les WC et utiliser le papier de toilette de manière raisonnable
- signaler à l'encadrant Taxibrousse et/ou à Mr Ndiaye, toutes déficiences ou manque et ce, **dès constatation**. Il en sera de même pour toute irrégularité et/ou sentiment d'insécurité
- respecter le **calme** de l'endroit et le **rythme des autres étudiants et locataires** (!!! prestations de nuit....)
- **respecter le travail et le personnel de la maison** (chambre tenue en ordre, vaisselle faite dans les appartements, déchets dans les poubelles munies d'un sac !!!, tables communes débarrassées à la fin de chaque repas...) et ce, y compris le jour du départ !
- user des lieux communs (terrasse – jardin...) dans le **respect des activités de la famille**
- faire preuve de **politesse et amabilité** dans tous contacts avec la famille, le personnel, les locataires de la maison et les voisins

!!! Cigarettes en tous genres et autres substances illicites n'ont aucun droit de cité dans les chambres ni dans l'enceinte de la maison !!!

CONDITIONS DE RESERVATION

La capacité d'accueil maximal sera communiquée à l'association par Mr Ndiaye, au plus tard le 01 mai et le 01 septembre de chaque année

Taxibrousse confirmera le nombre, le genre (filles, garçons, enseignant, encadrant...) et la durée du ou des séjours au plus tard le 30 juillet pour les stages d'octobre/novembre et le 30 octobre pour les stages de janvier/février/mars

!!! Aucun acompte n'est versé avant le séjour, mais le paiement de l'entièreté du séjour est exigé à l'arrivée ! Ce paiement s'effectue en argent liquide.

Dès le jour d'arrivée au Sénégal, toute modification de la durée du séjour ou désistement ne donnent droit à aucun remboursement.

En cas de force majeure, l'étudiant devra voir s'il a droit à un remboursement via son assurance voyage annulation personnelle. Les documents requis lui seront fournis pour introduire sa demande.
